

Règlement du relais nocturne PHILIPPIDÈS 2021

1-Généralités

Le relais nocturne PHILIPPIDÈS est une épreuve pédestre organisée pendant la nuit du 24 au 25 septembre 2021 par le Club Sportif et Artistique du 48^e régiment de Transmissions et répondant à la réglementation des courses hors stade.

Le siège social de l'association se trouve avenue Jean Jaurès à Agen (47).

2-Inscriptions

Formules

Le « Relais nocturne PHILIPPIDES » propose 3 formules :

- **le Solo** (54 km – 1100 m D+) départ 20h30,
- **le Duo** (26 km – 28 km) départ 21h30,
- **le Carré** (10 km – 17 km – 16 km – 11 km) départ 21h30.

Internet

L'inscription se fait en ligne via le site Internet www.ats-sport.com.

Retrait des dossards

Les retraits des dossards se feront au magasin DECATHLON AGEN au rayon running, à partir du vendredi 17 septembre et jusqu'au 24 septembre 17h00.

3-Certificats médicaux et licences

Toute inscription et participation à Philippidès est soumise à la présentation obligatoire par les participants :

- **d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA ou d'un « Pass' J'aime Courir » délivré par la FFA et complété par le médecin, en cours de validité à la date du 25 septembre 2021 inclus.** (Nota : les autres licences délivrées par la FFA telles que Sante, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées) ;
- **ou d'une licence sportive, en cours de validité à la date du 25 septembre 2021 inclus, sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition et délivrée par une des fédérations suivantes :**
 - o Fédération des clubs de la Défense (FCD),
 - o Fédération française du sport adapté (FFSA),
 - o Fédération française handisport (FFH),
 - o Fédération sportive de la police nationale (FSPN),
 - o Fédération sportive des ASPTT,
 - o Fédération sportive et culturelle de France (FSCF),
 - o Fédération sportive et gymnique du travail (FSGT),
 - o Union française des œuvres laïques d'éducation physique (UFOLEP) ;
- **ou d'un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition, datant de moins de un an à la date du 25 septembre 2021, ou de sa copie.** Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.



Les **participants étrangers** sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition, de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition même s'ils sont détenteurs d'une licence compétition émise par une fédération affiliée à World Athletics. Ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en Français doit être fournie.

4-Equipements

Equipement obligatoire :

- une lampe avec pile de rechange,
- une couverture de survie,
- un sifflet,
- un coupe-vent,
- un équipement vestimentaire adapté à la météo prévue et évacuant la transpiration. **La dernière couche (comprenez le vêtement supérieur couvrant le haut du corps et les jambes) devra obligatoirement présenter un dispositif rétro-réfléchissant de manière à rendre le coureur visible de tous).**

Equipement facultatif :

- des chaussures mixtes (éviter les chaussures trop typées trail ou course sur route),
- une pochette à déchets et quelques produits énergétiques, mais ne vous surchargez pas. Vous trouverez des ravitaillements le long du circuit.

Les bâtons sont interdits. Les animaux ne sont pas autorisés sur le parcours.

Consignes de sacs

La possibilité est donnée aux coureurs Solo de laisser un sac (10 kg maximum) sur le lieu de départ de l'épreuve. Les sacs seront remis à leur disposition au village d'arrivée.

5-Assurance et règlement d'image

5.1. Responsabilité civile

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que le contrat d'assurance automobile souscrit par la Fédération des Clubs de la Défense, à laquelle est affiliée le CSA48, auprès de la GMF. Une assurance organisateur propre à l'événement a également été souscrite par le CSA48 auprès du groupe Allianz. Cependant chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

5.2. Droit à l'image

L'inscription entraîne renoncement tacite de chaque participant à son droit à l'image et autorisation de toute publication comportant sa photo qui pourrait être prise aux fins d'illustrer les activités du CSA48.



5.3. CNIL (commission nationale de l'information et des libertés)

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité du CSA48 qui est responsable du traitement des données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par le CSA48. Par l'intermédiaire du CSA48, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou association partenaires. Conformément à la loi « informatique et liberté », les coureurs peuvent exercer leur droit d'accès aux données les concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation par email à l'adresse erwan.gely@intradef.gouv.fr.

5.4. Développement durable

« Ce sont les petits gestes d'aujourd'hui qui feront les grands changements de demain ».

Par quelques gestes simples, responsables et efficaces, appliquez les grands principes de la charte de développement durable de la FCD :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et le covoiturage ;
- trier (plastiques, papier et verres peuvent être recyclés) et compacter les déchets pour réduire leur volume ;
- nettoyer et rendre propres les sites empruntés en organisation la collecte des déchets ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- limiter l'édition et la diffusion papier des documents numériques (traitement de texte, tableurs, courriels, etc.).

Tous nos gestes, au quotidien, ont un impact sur l'ensemble de la planète.

La FCD concourt à la stratégie nationale de développement durable du sport et demande ainsi de concevoir des événements sportifs de manière responsable.

Le CSA48 demande aux compétiteurs et aux spectateurs invités de veiller au respect de l'environnement de la manifestation et de favoriser le transport en commun ou le co-voiturage pour se rendre sur les lieux.

5.5. Lutte contre le dopage

En accord avec les directives du ministère chargé des sports, et conformément à la réglementation de la FCD, des contrôles antidopage peuvent être pratiqués au cours de la compétition.

Conformément aux textes, les organisateurs mettent en place deux locaux nécessaires au contrôle antidopage (1 pour les féminines et 1 pour les hommes) et des équipes d'escortes.

5.6. Forfait

Tout coureur déclarant forfait doit en aviser par lettre recommandée le CSA48 et au plus tard 8 jours avant le début de la compétition.

Tout participant déclarant forfait ne sera pas remboursé de ses frais d'engagement.

5.7. Engagement contractuel

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement 2021 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions



6-Soutien médical

Des équipes de secours sont positionnées le long du parcours. Un numéro d'urgence sera inscrit sur le dossier d'accueil du participant, qui pourra en cas d'urgence, contacter le service médical.

Le dispositif sera assuré par :

- 8 secouristes,
- 2 ambulances mobiles sur le circuit,
- 1 véhicule léger d'alerte à l'arrivée.





Règlement de la **RANDO VTT** **PHILIPPIDÈS 2021**

1 - Généralités

La *RANDO VTT PHILIPPIDÈS* est une randonnée organisée pendant la nuit du 24 au 25 septembre 2021 par le Club Sportif et Artistique du 48^e régiment de Transmissions. Il s'agit d'une randonnée VTT ouverte à toute personne majeure et se pratiquant à allure libre, sans classement, ni esprit de compétition.

Le siège social de l'association se trouve avenue Jean Jaurès à Agen (47).

Le parcours emprunte des chemins et des bois privés dont le passage est autorisé uniquement pour l'organisation du PHILIPPIDÈS. Dans le respect de ces propriétés privées, il est strictement interdit d'y pénétrer en dehors des limites temporelles de l'épreuve. Les participants s'engagent à rester sur le parcours balisé par l'organisation.

8 ravitaillements sont prévus sur le parcours. Seules les personnes s'étant acquittées de leur droit d'inscription et ayant reçu un bracelet par l'organisation peuvent y prétendre.

2 - Régime administratif

La *RANDO VTT PHILIPPIDÈS* est soumise au régime de la déclaration en Préfecture codifiée dans la partie réglementaire du code du sport.

Le CSA48 réalise les déclarations et sollicite les autorisations auprès des collectivités, organismes et propriétaires privés.

Internet

L'inscription se fait :

- en ligne via le site Internet www.ats-sport.com
- sur place le jour de la course, entre 18h30 et 19h45.

Retrait des bracelets

Les randonneurs VTT pourront retirer leurs bracelets au village départ le jour de l'épreuve, entre 18h30 et 19h45.

3 – Certificat médical :

La présentation d'un certificat médical de non contre-indication n'est pas obligatoire. La *RANDO VTT PHILIPPIDÈS* est ouverte à toute personne majeure en bonne santé. En s'inscrivant, les participants attestent de leur bon état de santé.



4 - Équipements

Équipement obligatoire :

- une lampe blanche à l'avant et une lampe rouge à l'arrière du vélo,
- un casque rigide avec jugulaire attachée sur toute la durée de la randonnée,
- un équipement vestimentaire adapté à la météo prévue et évacuant la transpiration. **La dernière couche (comprenez le vêtement supérieur couvrant le haut du corps et les jambes) devra obligatoirement présenter un dispositif rétro-réfléchissant de manière à rendre le cycliste visible de tous).**

Équipement facultatif :

- une pochette à déchets et quelques produits énergétiques (8 points de ravitaillement sur le parcours).

Les animaux ne sont pas autorisés sur le parcours.

5-Assurance et règlement d'image

5.1. Responsabilité civile

Cette manifestation est couverte par les conditions du contrat responsabilité civile, défense pénale et recours, ainsi que le contrat d'assurance automobile souscrit par la Fédération des Clubs de la Défense, à laquelle est affiliée le CSA48, auprès de la GMF. Une assurance organisateur propre à l'événement a également été souscrite par le CSA48 auprès du groupe Allianz. Cependant chaque concurrent devra être couvert par sa propre assurance. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liée à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

5.2. Droit à l'image

L'inscription entraîne renoncement tacite de chaque participant à son droit à l'image et autorisation de toute publication comportant sa photo qui pourrait être prise aux fins d'illustrer les activités du CSA48.

5.3. CNIL (commission nationale de l'information et des libertés)

Les données personnelles communiquées par les participants sont destinées au personnel habilité du CSA48 qui est responsable du traitement des données. Ces données sont utilisées afin d'assurer le traitement des inscriptions des participants. Les participants sont susceptibles de recevoir par email des informations concernant l'épreuve sur laquelle ils sont inscrits ainsi que sur d'autres manifestations organisées par le CSA48. Par l'intermédiaire du CSA48, les participants peuvent être amenés à recevoir des informations et/ou propositions d'autres sociétés ou association partenaires. Conformément à la loi « informatique et liberté », les coureurs peuvent exercer leur droit d'accès aux données les concernant et les faire rectifier ou supprimer en contactant l'organisation par email à l'adresse erwan.gely@intradef.gouv.fr.

5.4. Développement durable

« Ce sont les petits gestes d'aujourd'hui qui feront les grands changements de demain ».

Par quelques gestes simples, responsables et efficaces, appliquez les grands principes de la charte de développement durable de la FCD :

- favoriser l'utilisation des transports collectifs et le covoiturage ;
- trier (plastiques, papier et verres peuvent être recyclés) et compacter les déchets pour réduire leur volume ;



- nettoyer et rendre propres les sites empruntés en organisation la collecte des déchets ;
- lutter contre la pollution sonore et visuelle lors des manifestations ;
- limiter l'édition et la diffusion papier des documents numériques (traitement de texte, tableurs, courriels, etc.).

Tous nos gestes, au quotidien, ont un impact sur l'ensemble de la planète.

La FCD concourt à la stratégie nationale de développement durable du sport et demande ainsi de concevoir des événements sportifs de manière responsable.

Le CSA48 demande aux participants et aux spectateurs invités de veiller au respect de l'environnement de la manifestation et de favoriser le transport en commun ou le co-voiturage pour se rendre sur les lieux.

5.5. Forfait

Tout participant déclarant forfait doit en aviser le CSA48 et au plus tard 8 jours avant le début de la compétition.

Tout participant déclarant forfait ne sera pas remboursé de ses frais d'engagement.

5.6. Engagement contractuel

L'inscription d'un participant atteste qu'il a pris connaissance du présent règlement 2020 et qu'il s'engage à en respecter sans restriction l'ensemble des dispositions

6-Soutien médical

Des équipes de secours sont positionnées le long du parcours. Un numéro d'urgence sera communiqué au départ.

Le dispositif sera assuré par :

- 8 secouristes,
- 2 ambulances mobiles sur le circuit,
- 1 véhicule léger d'alerte à l'arrivée.

7 – Sécurité

Des assistants de parcours seront répartis sur le circuit afin de sécuriser des passages potentiellement dangereux.

Les participants s'engagent à respecter le code de la route et les consignes de sécurité des organisateurs.

